



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE Ville de SAINT-PATHUS

Plan mercredi

*« Une dynamique collective et coopérative au service
des enfants et des adolescents »*

2024 à 2026

Remerciements

La collectivité remercie tous les participants qui ont contribué à l'élaboration de l'écriture de ce projet sur le temps personnel.

- **Les enseignantes et directeurs des écoles Charles Perrault et Antonio Vivaldi**
- **Les membres d'association**
- **Les parents d'élèves élus**
- **Les agents de la ville (d'animation et administratifs)**
- **Les adjoints et conseillers municipaux**

Nous remercions également :

- L'équipe d'animation des Foyers Ruraux qui nous ont accompagné dans l'élaboration de ce projet et animé les différents comités avec méthode et dynamisme (ingénierie financée par la CAF)
- Les services techniques pour l'installation respectueuse du plan de l'espace de travail
- Les services de la CAF et de la SDJES pour leurs informations.

Ce document est une poursuite d'une nouvelle aventure, pour ouvrir un chemin des possibles avec les moyens à mobiliser ensemble.

Table des matières

1. La démarche mise en œuvre par la municipalité	5
2. Le contexte.....	6
3. Les valeurs éducatives	6-7
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNALITÉ DE CHACUN	7
APPRENDRE LA VIE EN COLLECTIVITÉ.....	7
S'OUVRIR AU MONDE ET À SES RÉALITÉS.....	7
DONNER LE GOÛT DE L'ENGAGEMENT, DES RESPONSABILITÉS ET DE L'ACTION	7
4. Modalités d'animation et de participation au PEDT.....	7
a) La coopération : principe de base de l'expression et de la participation	7
b) Libre adhésion au proje.....	7
c) Organiser l'entraide, la solidarité et la mutualisation des moyens	8
d) Le partage de l'information et de la formation.....	8
e) Les instances et le coordinateur	8
5. Le plan mercredi et le PEDT	9
a) Le dispositif Plan mercredi / labellisation.....	9
b) Les activités de l'enfant et du jeune (actions menées)	10-12
c) Durée et périmètre du PEDT.....	12
d) La municipalité.....	13
e) Les services périscolaires municipapux	14
f) L'Education Nationale.....	14-15
g) Les acteurs associatifs.....	15
h) Les familles et leurs représentants	15
6. Les axes prioritaires	15
Axe 1 - Renforcer le vivre ensemble	16
Axe 2 - Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles.....	16
Axe 3 - Mieux accueillir et accompagner les enfants et les jeunes porteurs de handicap	17
7. Les projets 2023-2024 (Périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires).....	18
8. Suivi et évaluation	18
9. Valorisation et communication.....	19

Avant-propos

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) **sert d'abord l'intérêt supérieur de l'enfant.**

Il sert ensuite de fil conducteur à l'action municipale en contribuant à la **définition de valeurs et d'orientations communes aux acteurs éducatifs du territoire.** En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplient les occasions pour l'enfant de s'épanouir dans sa ville et dans son environnement.

Le Projet Educatif de Territoire valorise un acte politique fort en donnant une ligne directrice à la ville et ses acteurs quant à l'avenir de ses enfants.

Le Projet Educatif de Territoire soutient une dynamique collective et coopérative sur son territoire en travaillant ensemble autour d'un projet d'avenir commun, tout en valorisant et légitimant l'ensemble de ses acteurs. Celui-ci devant s'inscrire dans le temps en laissant la possibilité à chacun d'y prendre part.

Le Projet Educatif de Territoire est une base pour le fonctionnement de nos Accueils Collectifs de Mineurs, il est un cadre structurant et formalisé donnant lieu à des points d'étapes, d'analyse et d'évaluation de notre action.

Enfin, le Projet Educatif de Territoire est en d'autres termes basés sur des principes éducatifs et éthiques communs, une aide à grandir pour nos enfants.

1. La démarche mise en œuvre par la municipalité

Au centre de ses préoccupations, la municipalité de Saint-Pathus a placé le développement de l'enfant. Dans cette perspective, elle a mis en place un Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour une meilleure prise en charge, une visibilité plus importante et une lisibilité de qualité de son projet éducatif. Il traduit une volonté politique de l'organisateur de mettre en place des temps de loisirs collectifs de qualité.

Cette action globale mobilisera tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse, de la citoyenneté, de l'enfance et des loisirs. Aussi, elle encouragera la conjugaison des compétences pour une prise en charge mieux adaptée au développement des jeunes Pathusiens. Soucieuse de l'épanouissement de ces publics et de leur réussite, la collectivité a lancé cette démarche transversale qui permettra à tous les acteurs locaux (enseignants, associations, service jeunesse...) d'accompagner ensemble, avec cohérence et efficacité, l'évolution des enfants. Le PEDT permettra enfin de renforcer les relations de travail entre les partenaires, de promouvoir des espaces d'échange, de mutualiser les compétences et de développer une communauté de travail qui soutiendra et conduira des actions éducatives cohérentes.

Durant plusieurs mois, des enseignants et directeurs d'écoles, des parents d'élèves élus, des membres d'associations de la ville, des élus et des agents de la ville (personnel d'animation et administratif) se sont réunis à quatre reprises en comité technique pour partager leurs réflexions et leurs expériences sur les thématiques suivantes :

- Echange sur les valeurs éducatives à partir des 4 objectifs du projet éducatif local
- Le rôle, la place, la posture et les leviers et freins des différents acteurs du PEDT
- Les modalités de coopérations entre les acteurs de la communauté éducative au sein de la ville
- Définir les thèmes du PEDT.

L'objet de ces comités techniques a été de travailler sur les modalités de coopération entre acteurs de la communauté éducative au sein de la commune de Saint-Pathus. En effet, la mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire repose sur une coopération entre les acteurs qui elle-même nécessite de penser les modalités de mise en œuvre de cette coopération et amène à repenser les postures, les pratiques, les outils, les temps et les espaces.

Cette démarche a permis de mettre en avant ce que les participants vivaient et observaient au quotidien à Saint-Pathus et quelles seraient leurs propositions pour une meilleure coopération. Mais également de rappeler les principes de base d'un travail coopératif.

Enfin, l'éducation est une priorité majeure de la ville de Saint-Pathus qui y consacre près de 60 % de son budget annuel. Pour ce faire, il convient enfin d'encourager l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles pour une prise en charge plus efficace des jeunes Pathusiens.



Tidiane Koïta,
**Maire adjoint en charge de la jeunesse,
des affaires scolaires, du périscolaire et des relations extérieures.**

2. Le Contexte

Un diagnostic de territoire est annexé à ce document.

3. Les valeurs éducatives

Notre projet éducatif se décline autour de 4 grandes valeurs éducatives :

- Développer la personnalité de chacun,
- Apprendre la vie en collectivité,
- S'ouvrir au monde et à ses réalités,
- Donner le goût de l'engagement, des responsabilités et de l'action.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNALITÉ DE CHACUN

Nous partons du postulat que chaque individu est différent par sa culture, son origine familiale et sociale. Chacun doit donc être pris en compte dans son individualité. Chacun doit pouvoir apprendre à son rythme, affirmer ce qu'il est et ce qu'il ressent. Nous devons partir de cette multitude pour créer du commun.

Il s'agit d'encourager la curiosité, l'étonnement, l'accès à tous à de multiples activités sportives ou culturelles, le développement de l'esprit critique doit permettre l'émancipation de chaque individu c'est-à-dire développer sa capacité à faire ses propres choix.

APPRENDRE LA VIE EN COLLECTIVITÉ

Nous voulons contribuer à construire des cadres de vie en collectivité, c'est-à-dire construire des repères, des valeurs partagées, mais aussi des savoirs, savoirs-faires et savoirs être communs. Chacun doit pouvoir être acteur de cette construction, il s'agit en cela de préparer les enfants et les jeunes à devenir adultes, à s'insérer dans la société et à y prendre une part active.

Cela passe par la création de moments collectifs où les enfants et les jeunes sont parties prenantes, accompagnés par les adultes ou en autonomie. La construction de moments collectifs contribue à une culture du vivre et faire ensemble.

Mais cela passe également par l'implication des enfants et des jeunes dans la définition des règles de vie collective, au cours d'une action, au sein d'un établissement ou plus largement de la commune.

S'OUVRIR AU MONDE ET À SES RÉALITÉS

S'ouvrir au monde c'est prendre conscience de sa place dans la société au-delà de son cercle familial et de son environnement proche. C'est comprendre le monde dans sa diversité et sa complexité, développer sa capacité à aller vers les autres, à prendre le risque de l'inconnu, à accueillir la différence.

C'est amener chacun à trouver sa place en tant que citoyen, comprendre et sortir de ses certitudes, prendre le risque de "casser les codes" et faire un pas de côté.

Ceci passe par une ouverture culturelle, par des actions permettant une compréhension du fonctionnement de la société, par une véritable mixité sociale et générationnelle.

DONNER LE GOÛT DE L'ENGAGEMENT, DES RESPONSABILITÉS ET DE L'ACTION

L'engagement se construit, il doit être volontaire à partir d'une prise de conscience. S'engager c'est apprendre que chacun peut agir sur le monde qui l'entoure, c'est apprendre à prendre et assumer des

positions et des responsabilités.

Susciter leur engagement, c'est créer les conditions d'une implication dans la vie collective et ce, à tous les âges et dans chaque espace collectif. C'est reconnaître la capacité des enfants et des jeunes à être acteur de la vie collective.

L'engagement se construit dans l'action locale, il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes à définir et prendre part à des projets pour leur donner le goût de l'engagement, leur apprendre à faire ensemble en partant de leurs besoins, de leurs envies et des opportunités du territoire.

4. Modalités d'animation et de participation au PEDT

a) La coopération : principe de base de l'expression et de la participation

La participation au PEDT est basée sur des principes de coopération. Il s'agit donc d'un fonctionnement horizontal où chacun participe à la construction du projet et où la voix de chacun est entendue à égalité y compris celle des enfants et des jeunes. Les acteurs réfléchissent et agissent ensemble afin de réaliser un but commun.

Cette modalité est directement liée à plusieurs droits de l'enfant et du jeune : le droit à la liberté de pensée, d'opinion, de réunion et d'association et à la liberté d'expression. Ainsi, chaque enfant a le droit de recevoir des informations fiables et adaptées à son âge et de s'exprimer librement sur les sujets qui l'intéressent et le concernent.

Dans la pratique cela implique :

- Une reconnaissance de la diversité des acteurs et de la richesse qu'elle représente,
- Le respect des différences et des rôles de chacun,
- L'idée d'une non-hiérarchie des savoirs et savoir-faire, mais la reconnaissance de leurs particularités et de leurs complémentarités,
- La prise en compte de la parole de chacun, sans jugement,
- La définition d'un cadre permettant la prise en compte des débats et préconisations du comité de pilotage dans les prises de décision,
- Une transparence sur les décisions prises.

La municipalité en tant qu'animatrice du PEDT est garante de la mise en œuvre et du respect de ces principes.

b) Libre adhésion au projet

La participation au PEDT est basée sur l'engagement des acteurs et donc sur leur libre adhésion au projet. Cela implique le respect de l'indépendance de chacun des acteurs qui peut adhérer ou se retirer du projet lorsqu'il le souhaite. La coopération peut aussi être à géométrie variable. Chaque acteur n'est pas obligé de coopérer à toutes les actions, sur l'ensemble de la durée du projet.

c) Organiser l'entraide, la solidarité et la mutualisation des moyens

L'entraide, la solidarité et la mutualisation entre acteurs sont les principaux leviers d'une action collective. Ceci nécessite la mise en œuvre de moyens et d'actions favorisant le partage et la mise en commun des connaissances afin d'enrichir le groupe de manière constante.

Le rôle de la municipalité, en tant qu'animatrice du PEDT, est de mettre en œuvre les moyens (outils, instances...) permettant cette mise en commun.

d) Le partage de l'information et de la formation

La coopération nécessite des espaces et des temps de travail communs ayant pour objectif des partages d'informations, de savoirs et savoir-faire entre acteurs afin d'enrichir la réflexion collective et contribuer à la construction d'une culture commune.

La municipalité mettra en œuvre les moyens nécessaires : outils de communication, espaces de travail, temps de formation collective.

e) Les instances et le coordinateur

Le PEDT est animé par un comité de pilotage dont la coordination est assurée par la municipalité. Ce comité a pour objet principal la définition des orientations et le suivi général des actions. Il est composé des représentants de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PEDT. Les membres du comité de pilotage décident de leurs modalités de fonctionnement, lesquelles peuvent être consignées dans le cadre d'un document écrit (règlement intérieur).

Des groupes de travail thématiques peuvent être créés par le comité de pilotage en fonction des projets qui voient le jour dans le cadre du PEDT.

Un coordinateur permanent est indispensable à la mise en œuvre du PEDT afin de tisser des liens avec les acteurs, assurer une veille sur les activités et les actions et assurer un suivi et un appui aux initiatives.

La liste des personnes susceptibles d'être associées au comité de pilotage est la suivante :

- Le Maire de Saint-Pathus, Monsieur Jean-Benoît PINTURIER
- L'adjoint en charge de la jeunesse, des affaires scolaires et périscolaires et des relations extérieures, Monsieur KOITA
- Adjointe en charge de la vie associative, Madame Liza DENOUS
- Adjointe en charge des Seniors et de la solidarité Madame, Annie SARAZIN
- Adjointe en charges du CCAS et de l'action sociale, Madame Béatrix RIONDEL,
- Adjointe en charge de la culture, du devoir de mémoire, des relations avec l'Aéroport de Paris et de la préservation du patrimoine, Madame Virginie POULIZAC
- Directrice Générale des Service, Madame Séverine VEREZ
- Le Coordinateur du PEDT et Directeur Scolaire Jeunesse et Sport, Monsieur Manfred CHENGANG
- Le Directeur Scolaire Jeunesse et Sport, Monsieur Aurélien DELAHAYE
- Les Directeurs des Accueils de loisirs, Madame Isabel DUARTE, Madame Barbara LELY et Monsieur Julien ENSERET
- La Directrice du PAJ, Madame Gaëlle GRILLET
- Educateur Sportif, Monsieur Grégory PORTEFAIX
- Référente des associations, Madame Isabelle CORNIER
- Monsieur l'inspecteur d'Académie
- La Directrice et les Directeurs d'écoles primaire de la ville de Saint-Pathus
- Un représentant des parents élus aux conseils d'école de chaque groupe scolaire
- Les représentants des associations partenaires de la direction Scolaire Jeunesse et Sport.

5. LE PLAN MERCREDI ET LE PEDT

a) Le dispositif « Plan mercredi » / labellisation

Dans un contexte national des communes sont revenues à une organisation du temps scolaire sur quatre jours, l'objectif du Plan mercredi est de maintenir et développer une offre éducative sur la journée du mercredi.

Les collectivités sont accompagnées par l'Etat et la CAF, pour la mise en œuvre et le développement de projets éducatifs territoriaux de qualité et pour faire du mercredi, un temps de réussite et d'épanouissement pour tous les enfants. Une attention particulière est portée aux enfants porteurs de handicap.

Le Plan mercredi doit permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle et aux enfants d'avoir accès à une offre éducative et ludique de qualité en dehors de l'école.

Le Plan mercredi

	Objectifs	Charte qualité	Trois piliers
Plan mercredi	Renforcer la qualité des offres périscolaires.	Axe 1 : Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant.	Un site ressource (Éducation. Gouv).
	Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi.	Axe 2 : Accueil de tous les publics, notamment les enfants porteurs de handicap.	Une souplesse réglementaire sur l'accueil du mercredi (le mercredi est transformé en temps périscolaire).
	Favoriser l'accès à la culture et au sport.	Axe 3 : Mise en valeur de la richesse des territoires	
	Réduire les fractures sociales et territoriales en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements locaux.	Axe 4 : Développement d'activités éducatives de qualité.	Un soutien financier sur l'accueil de loisirs du mercredi

b) Les activités de l'enfant et du jeune (actions menées)

Journée type Périscolaire

7h – 8h30	Accueil du matin et réception des paniers repas
8h20 – 8h30	Passation des enfants aux enseignants
11h50 – 12h	Récupération des enfants dans les classes et les cours
12h10 – 13h50	Pause Méridienne
13h50 – 14h	Passation des enfants aux enseignants
16h20 – 16h30	Récupération des enfants dans les classes et les cours
16h30 – 17h	Goûter
17h – 18h	Etude ou accueil du soir
17h – 19h	Accueil et départ du soir

Journée type des mercredis

Les horaires : 7h à 19h (Regroupement des Centres de loisirs 3-5 ans et 6-10 ans)

7h – 9h	Accueil du matin (Jeux de société, espace lecture, dessins et dînette)
9h – 10h30	Activités proposées par les animateurs et jeux de société
10h30 – 11h30	Temps libre et activités
12h – 13h	Pause Méridienne
13h30 – 14h	Temps calme et jeux de relaxation
14h – 15h45	Activités
16h – 17h	Goûter
17h – 19h	Départ échelonné (Jeux de société, espace lecture, dessins et dînette)

Proposition des activités au choix des enfants sur plusieurs mercredis : Exemple de thème « à la découverte de la Forêt enchantée ».

Exemple pour les 3 à 5 ans

Programme des activités des mercredis	
<p>Les mercredis, vos enfants, au centre de loisirs, vont à la découverte de « visualis » les arts qui impliquent la perception visuelle. La peinture qui peut être observée à partir des pigments qui sont appliqués sur une surface.</p> <p>La photographie enregistre des motifs de lumière au moyen d'un support sensible.</p> <p>La notion de l'art comprend aussi des créations qui peuvent exprimer un point de vue du monde, aussi bien réel qu'imaginaire.</p> <p>Sont-ils prêts pour partir aux découvertes créatives à travers la photo, les ombres, le graff, la peinture et les jeux.</p>	<p>Choix 1 : Activités culturelles et d'expression :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en scène - Les ombres perdues - « A la manière de...Marc Chagall » - Eléments d'image
<p>Choix 2 : Activités physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le reflet de l'art - Miroir, miroir - Les photographes - L'art réel et imaginaire 	<p>Choix 3 : Ateliers scientifiques et techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lumières - Les couleurs et l'art - La magie des couleurs - « A la manière de Marc Chagall »

Exemple pour les 6 à 10 ans

Programme des activités des mercredis	
<p>Dans quel monde imaginaire allons-nous accompagner vos enfants ?</p> <p>Nous partons à la découverte de la forêt enchantée. Le vieil arbre de la forêt vient à nous, car la forêt a été détruite par les flammes du dragon.</p> <p>Les enfants vont alors être transformés en elfes pour participer à plusieurs défis et redonner vie à la forêt et faire revenir les animaux enchantés.</p> <p>Vont-ils réussir les défis tout au long de la semaine ?</p>	<p>Choix 1 : Activités culturelles et d'expression :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ma toile enchantée - Les papillons du printemps - L'arbre magique - Le bouquet fleuri
<p>Choix 2 : Activités physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les petits elfes - Le parcours enchanté - Où est la forêt ? - La forêt magique 	<p>Ateliers scientifiques et techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les jours un groupe de petits elfes partira à la cueillette des petits trésors, pour la création de la forêt.

Exemple pour les 11 à 14 ans (Point Accueil Jeunes)

Mercredi 6 décembre	Mercredi 13 décembre	Mercredi 20 décembre
14h à 19h <ul style="list-style-type: none"> - Accueil jeux de société - Atelier cuisine <p>Enfile ton tablier et rejoins la brigade top chef ! Préparons un déjeuner digne d'un restaurant étoilé et dégustons ensemble nos plus belles recettes !</p>	14h à 19h <ul style="list-style-type: none"> - Accueil jeux de société - Activités multisports <p>Rendez-vous au PAJ à 14h et direction le gymnase !</p>	13h30 à 19h <ul style="list-style-type: none"> - Sortie Cinéma Le cinq à Lagny-sur-Marne <p>RDV au PAJ à 11h et retour prévu vers 19h</p>

Journée type vacances scolaires (3 à 6 ans)

7h – 9h30	Accueil échelonné du matin et réception des paniers repas
9h – 9h30	Rangement et toilette
9h30 – 10h	Rassemblement par petits groupes et présentation de la matinée
10h – 11h30	Activités
11h45 – 13h	Pause méridienne
13h30 – 14h	Accueil et départ du midi / 13h15 – 15h30 sieste des petits
14h – 14h30	Rassemblement par petits groupes et présentation de l'après-midi
14h30 – 15h45	Activités et réunion de bilan avec les enfants
16h – 16h30	Goûter
16h30 – 19h	Accueil et départ du soir

Journée type vacances scolaires (6 à 10 ans)

7h – 9h30	Accueil du matin échelonné et réception des paniers repas
9h – 10h	Rassemblement par petits groupes et présentation de la matinée
10h – 11h45	Activités
12h – 13h	Pause méridienne / 13h – 13h30 temps calme
13h30 – 14h	Accueil et départ du midi
14h – 14h30	Rassemblement par petits groupes et présentation de l'après-midi
14h30 – 16h	Activités
16h – 16h30	Goûter / 16h30 -17h réunion de bilan avec les enfants
17h – 19h	Accueil et départ du soir

Journée type les mercredis et les vacances scolaires* (11 à 14 ans) PAJ

14h – 15h	Accueil jeux de société
15h – 17h	Activités
17h – 17h30	Réunion de bilan avec les jeunes
17h30 – 19h	Activités au choix (jeux vidéo, jeux de société...)

Selon les projets nous accueillons les jeunes à partir de 10h (par exemple lors d'une sortie).

*Des sorties peuvent être programmées la journée durant les vacances scolaires.

c) Durée et périmètre du PEDT

Le PEDT est défini pour une durée de trois ans, de janvier 2024 à décembre 2026. Périmètre d'intervention du PEDT est la commune de Saint-Pathus.

La communauté de commune de Plaines et Monts de France pourrait également avoir un rôle à jouer dans l'évolution de ce projet : une mutualisation des ressources, une plus forte coopération entre communes voisines un partage d'expertise sur les enjeux et les contraintes rencontrés par les acteurs locaux (Collèges, Mission Locale etc.).

d) La municipalité

La municipalité est l'animatrice de la démarche PEDT.

Elle est garante des objectifs et des valeurs du projet.

Elle anime les débats et la réflexion entre acteurs, et facilite l'action collective.

De fait, son action se situe essentiellement dans le soutien, la facilitation et la valorisation de la mission éducative des acteurs du territoire :

- Animation des instances de réflexion et de coopération du PEDT,
- Soutien matériel et financier des acteurs : mise à disposition et entretien des locaux, formation du personnel communal, soutien financier, appui administratif...
- Veille sur la situation des enfants et des familles et accompagnement social si besoin,
- Veille active et aide à la transversalité des actions éducatives,
- Valorisation des missions dans son rôle de support de communication.

e) Les services périscolaires municipaux

Soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales, les services périscolaires agissent selon le cadre fixé par le Code de l'action sociale et des familles, ils sont déclarés auprès du SDJES 77 et disposent d'une habilitation délivrée par les services de l'Etat. Celle-ci garantit notamment les taux d'encadrement et la qualification des personnels de direction et d'animation.

Les services périscolaires proposent régulièrement aux enfants et aux adolescents des activités diverses mises en œuvre dans le cadre d'un projet pédagogique validé par la ville au regard de son projet éducatif et déposé auprès des services du SDJES 77. Ces activités visent à garantir le développement de l'enfant et sont donc adaptées en fonction des âges.

En tant qu'employeur, la ville s'assure de la formation des équipes éducatives sur le plan pédagogique, réglementaire et sur l'évolution des publics (psychologie de l'enfant, évolution des pratiques culturelles et de loisirs, etc.).

Les services périscolaires sont à la fois en lien avec les familles, l'école et le monde associatif qui en font des acteurs centraux du dispositif PEDT.

f) L'Éducation Nationale

Les acteurs de l'Éducation Nationale accueillent l'ensemble des enfants et des jeunes du territoire. En cela, ils sont des acteurs incontournables dans le cadre du partenariat mis en œuvre au sein du PEDT.

Leur rôle principal est d'instruire les enfants et les jeunes par la transmission de contenus définis par les programmes définis nationalement. Les équipes pédagogiques relèvent de la responsabilité de l'Éducation Nationale. Les acteurs de l'Éducation Nationale ont également une mission éducative au sens où ils sont garants d'un apprentissage des règles de vie collective, d'une transmission des valeurs et institutions républicaines. Les équipes pédagogiques sont en lien permanent avec les familles et accompagnent les parents dans leur rôle de soutien éducatif.

Il est important de rappeler qu'une convention est signée entre la ville et l'Éducation nationale « Convention Educateur territorial des activités Physique et Sportives (EPS) pour les trois écoles. Cette convention nous permet de mettre à disposition un éducateur et de proposer différentes activités physiques et sportives chaque année pour les écoles élémentaires.

A titre d'exemple, pour l'année 2023/2024 plusieurs projets seront proposés : un cross, une rencontre multisport (jeux traditionnels) et les Olympiades. Les projets sont organisés par cycle. Après chaque cycle des interclasses sont proposés.

Planning des APSA 2023-2024

Exemple des interventions de l'Éducateur sportif

1^{ère} période	2^{ème} période APSA	3^{ème} période APSA	4^{ème} période APSA	5^{ème} période APSA
	Du 25/09/23 au 01/12/24	Du 04/12/23 au 09/02/24	Du 26/02/24 au 03/05/24	Du 06/05/24 au 28/06/24
	Cycle 2 CP : Athlétisme CE1 : Athlétisme CE2 : Athlétisme	Cycle 2 CP : Gymnastique CE1 : Gymnastique CE2 : Acrosport ou Badminton	Cycle 2 CP ET CE1 : Jeux traditionnels et collectifs CE2 : Handball	Cycle 2 CP, CE1, CE2 : Parcours d'orientation (ou autre activité)
CM2 : Savoir Rouler	Cycle 3 CM1 : Athlétisme CM2 : Athlétisme	Cycle 3 CM1 : Acrosport ou Badminton CM2 : Acrosport ou Badminton	Cycle 3 CM1 : Handball CM2 : Ultimate ou Basketball	Cycle 3 CM1 et CM2 : Course d'orientation (ou autre activité)
<u>Dates des interclasses (évaluations)</u>				
<ul style="list-style-type: none"> • Du 27/11/2023 au 01/12/2023 • Du 05/02/2023 au 09/02/2024 • Du 29/04/2024 au 03/05/2024 • Du 24/06/2024 au 28/06/2024 				
Date à définir : Cross (avril), rencontre multisports et Olympiades (juin)				

Pour l'école maternelle Vivaldi, nous mettons à disposition le gymnase pour les activités de motricité encadrées par les enseignants.

La municipalité est garante de l'entretien et du bon fonctionnement des locaux scolaires, le Département quant à lui est garant de l'entretien et du bon fonctionnement du collège.

g) Les acteurs associatifs

Par leur action sur le temps de loisirs, les associations sont des acteurs complémentaires de l'école, de la famille et des services municipaux.

Le rôle des associations est dans la transmission de savoirs, savoir-faire et savoir-être par le biais de l'engagement bénévole. L'action associative est ainsi militante, elle incarne et véhicule des valeurs.

Les associations contribuent du fait de leur mode de fonctionnement à encourager l'engagement citoyen, à l'apprentissage des principes démocratiques, à la transmission de savoirs et savoir-faire, et plus globalement au "faire ensemble". La place des associations est particulière car elle n'est pas seulement axée autour de l'enfant mais plus largement autour de tous les âges de la vie. Elles contribuent ainsi à la transmission intergénérationnelle.

h) Les familles et leurs représentants

Le PEDT donne une nouvelle place aux familles et à leurs représentants, notamment dans le comité de pilotage du projet. Le PEDT prévoit pour cela des modalités d'information, de participation voire d'implication des familles, selon les activités organisées. Des parents détenteurs de savoir-faire particuliers peuvent également être mobilisés pour intervenir pendant les activités périscolaires (exemples : artisans, agriculteurs, jardiniers, artistes, pompiers volontaires, etc.).

Les familles et leurs représentants ont d'autre part, une mission de veille et d'alerte en étant au plus proche des enfants. Les familles et leurs représentants peuvent être amenés à participer et soutenir financièrement des projets. Le PEDT favorise ainsi l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants.

6. Les axes prioritaires

Les axes prioritaires définis ici ont fait l'objet d'un travail de délibération avec les acteurs impliqués dans la démarche de mise en œuvre du PEDT. Il s'agit d'orientations qui devront être affinées par le comité de pilotage qui décidera des actions prioritaires à mener et des budgets alloués en fonction des arbitrages municipaux. Le comité de pilotage assurera également l'évaluation des actions menées.

Les projets et actions qui contribuent à la réalisation de ces orientations peuvent être ponctuels, annuels ou pluriannuels.

Axe 1 - Renforcer le vivre ensemble

Contexte et constats

On constate sur la ville, comme ailleurs, un délitement du vivre ensemble. Ceci se traduit notamment par une montée de comportements agressifs entre habitants, entre enfants, au sein des institutions et contre les institutions (écoles, services municipaux...). On observe des difficultés à respecter les règles de vie commune, des difficultés de dialogue et un manque de communication. La disparition des lieux de vie et d'échange collectifs (cafés, marchés, maison de jeunes...) contribuent à ces phénomènes, de même que l'évolution des modes de vie : séparation du lieu d'habitation et du lieu de vie travail, repli domestique dû aux nouvelles technologies notamment...

Objectifs

- Faciliter et encourager la rencontre et le dialogue avec et entre les familles
- Encourager le faire ensemble des enfants, des jeunes et des familles
- Encourager et susciter les relations intergénérationnelles
- Susciter des temps d'échange, de débats sur des différentes problématiques

Exemple d'actions à mettre en œuvre :

- Recréer des temps collectifs pour que les personnes prennent le temps de se rencontrer, se connaître, échanger, faire émerger des initiatives communes (ex : kermesse des écoles, fêtes de quartier, etc.)
- Améliorer et/ou recréer des lieux, des espaces où la population et notamment les jeunes puissent se rencontrer : bibliothèque, maison des jeunes...
- Organiser des temps de discussion entre parents, entre jeunes, parents/enfants... sur des sujets qui les intéressent
- Créer des réseaux d'entraide : entre familles, entre jeunes et seniors...

Axe 2 - Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles

Les constats

L'offre culturelle est très importante à Paris, mais à l'inverse seulement quelques propositions existent localement à Saint-Pathus et dans les communes environnantes. L'accès à la culture nécessite d'améliorer l'offre de proximité et d'imaginer des actions pour encourager la fréquentation des associations et équipements existants. Une sensibilisation des enfants et des jeunes est importante, notamment afin de lutter contre des formes de replis numériques et favoriser le vivre ensemble.

Objectifs

- Favoriser l'ouverture d'esprit, la curiosité, et la créativité des habitants et en particulier des enfants et des jeunes,
- Lutter contre le repli numérique,
- Favoriser l'ouverture d'esprit contre les replis identitaires et différentes formes d'obscurantisme (complotisme...),
- Favoriser les relations sociales et intergénérationnelles.

Exemple d'actions à mettre en œuvre :

- Aller à la rencontre des jeunes pour mieux sonder leurs envies,
- Adapter les initiatives existantes en tenant compte des nouvelles pratiques culturelles des enfants et des jeunes (exemple : autour de la culture manga),
- Encourager et initier des actions pour promouvoir l'expression et la créativité des enfants et des jeunes,
- Programmer davantage d'actions culturelles au sein des établissements scolaires. Exemple : heure du conte etc.,
- Développer des actions hors les murs pour aller au-devant des habitants : contées, spectacles de rue etc.,
- Promouvoir et dynamiser la bibliothèque grâce à des actions animées par et pour les enfants et/ou les jeunes : imaginer de nouveaux supports pour encourager à la lecture autour de thèmes qui concerne les jeunes (films, BD...),
- Créer plus de liens entre le centre culturel, la bibliothèque, les écoles, les associations, les centres de loisirs....

Axe 3 - Mieux accueillir et accompagner les enfants et les jeunes porteurs de handicap

Contexte et constats

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap prône l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale en leur garantissant en toutes circonstances une réelle égalité des chances. La convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, dont la France est signataire, reconnaît aux enfants handicapés le droit de *"participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisirs et sportives"*. (Article 30.5.d).

Objectifs :

- Permettre aux enfants et adolescents d'apprendre et de trouver sa place dans la société quelle que soit sa situation,
- Permettre à chaque enfant ou adolescent d'être accueillis dans de bonne condition au sein des structures éducatives,
- Accompagner au mieux les éducateurs dans ce travail d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Exemples d'actions à mettre en œuvre :

- Diagnostiquer les besoins et difficultés repérés par les acteurs et définir un plan d'action et de moyens adaptés,
- Sensibiliser au handicap pour tous les publics et acteurs concernés,
- Former les acteurs,
- Créer des instances de dialogue avec les familles et entre acteurs pour mieux accompagner les familles.

7. Les projets 2023-2024 (Périscolaire, les mercredis et vacances scolaires)

- Projet JO 2024 en partenariat avec les écoles et les associations.
- Organisation des Sorties et des séjours.
- La semaine Eco-citoyenne : Réalisation d'un potager, projection vidéo et échanges sur le thème de l'environnement.
- Semaine du goût.
- Participation à la journée internationale des droits de l'enfant (CIDE).
- Fête du cinéma.
- Octobre rose.
- Fête du livre.
- Fête de la musique.
- Journée de l'élégance et du respect

8. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du PEDT est de la responsabilité du comité de pilotage qui mettra en œuvre les outils et les critères d'évaluation du projet au regard de chacun des axes définis plus haut dans ce rapport. Le but de l'évaluation est d'identifier pour chaque axe les réussites et les points à améliorer à partir d'une analyse collective. Ainsi, pour évaluer les objectifs fixés nous allons utiliser les critères suivants :

Axe 1 : Le vivre ensemble

- Le nombre de concertation pour la réalisation des projets (réunions familles).
- Le nombre de projets intergénérationnels.
- Les bilans réalisés avec les enfants, jeunes, les familles et les partenaires.
- Les thématiques traitées.

Axe 2 : Accès à la culture et aux pratiques culturelles

- Le nombre de projets réalisés en partenariat.
- Le nombre des participants aux projets.
- Les projets culturels proposés.
- La satisfaction du public.

Axe 3 : Accueillir et accompagner les enfants et les jeunes porteurs de handicap

- Le nombre de réunions thématiques proposées.
- Le nombre des acteurs formés.
- Création d'une instance (familles et acteurs).

Des bilans seront effectués de manières régulières au cours de l'année et un bilan général sera réalisé chaque fin d'année scolaire.

9. Valorisation et communication

Une communication sur le PEDT sera mise en œuvre par le Comité de pilotage qui élaborera un plan et une stratégie de communication :

- Définition des cibles et des messages à diffuser,
- Définition des outils de communication nécessaires,
- Définition d'un planning.

Cette communication aura pour objectifs :

- De sensibiliser la population et les acteurs sur la démarche mise en œuvre,
- D'expliquer à la population les modalités de mise en place du PEDT et les modalités de participation,
- D'informer la population sur les actions réalisées dans le cadre du PEDT et de les valoriser,
- D'informer les partenaires sur l'avancée du projet et sur les réalisations.